

Etat et développements des relations Suisse-UE en un clin d'œil

Etat général des relations Suisse-UE

- Derniers développements : Déclarations Pascal Couchepin à Linz (« le moment est peut-être venu de relancer le débat de l'adhésion », 20.03), réunion du G20 à Londres (2.04), proposition de la Commission européenne de négocier avec la Suisse au nom des 27 sur la fraude fiscale (22.04), l'ASIN veut dénoncer les accords bilatéraux (25.04), une majorité favorable à l'adhésion à l'UE se dégage des élections législatives islandaises (25.04), Fulvio Pelli et Christian Levrat se prononcent en faveur de « négociations globales » avec l'UE (27.04/9.05), le Nomes demande que les citoyens suisses puissent participer aux prochaines élections européennes (9.05), visite du directeur des relations extérieures de l'UE Eneko Landaburu en Suisse (« Nous croyons que nos divergences actuelles s'apaiseront », 11.05).
- Evolutions attendues : Election du nouveau parlement européen (7.06), réunion du Conseil Ecofin sur les questions de fiscalité (9.06), sommet des ministres des finances de l'OECD à Berlin (23.06), rencontre entre Doris Leuthard et le vice-président de la Commission européenne Günter Verheugen (26.06), dépôt d'une demande d'adhésion de l'Islande (en principe avant l'été), renouvellement de la Commission européenne et deuxième référendum irlandais sur le Traité de Lisbonne (automne).
- *Commentaire : La crise économique mondiale donne lieu à une résurgence des rapports de force dans les relations internationales. Pour y faire face, les petits pays doivent s'activer pour défendre la primauté du droit et pour renforcer les structures intergouvernementales et supranationales qui leur assurent une place à la table des discussions et des décisions. En Europe, ces petits et moyens Etats partent toutefois en ordre dispersés : les uns à l'intérieur de l'UE, les autres à l'extérieur, à des degrés d'intégration divers. Plutôt que de faire front commun à l'intérieur des institutions européennes, c'est le chacun pour soi. Si la Suisse et d'autres petits et moyens Etats européens tels que la Norvège ou le Liechtenstein rejoignaient l'UE, à l'instar de l'Islande, c'est autant de droits de vote et de veto qui pourraient être ajoutés à ceux des 21 petits et moyens Etats membres actuels (14+7). Il serait alors très difficile pour les 6 « grands » de passer outre. L'alternative, c'est la mise progressive sous tutelle de l'UE.*

Fiscalité des entreprises (accord de libre échange de 1972)

- Etat du dossier : Dernière séance de « dialogue » (13.02), Benita Ferrero-Waldner rappelle que les propositions présentées par la Suisse en décembre 2008 sont un pas dans la bonne direction mais demeurent insuffisantes (26.02), les cantons craignent des pertes importantes de revenus, Swiss Holdings appelle à résoudre rapidement un contentieux qui entretient un climat d'incertitude néfaste à la place économique suisse (13.05).
- Prochaines étapes : Ouverture d'une consultation sur une troisième réforme de la fiscalité des entreprises (probablement avant l'été)
- *Commentaire : Bien que relégué à l'arrière-plan par les questions liées au secret bancaire, le litige portant sur les régimes d'imposition des entreprises de certains cantons n'a toujours pas été résolu. En vertu de la doctrine du parallélisme entérinée par le Conseil de l'UE le 8 décembre 2008, ce dossier demeure l'un des obstacles majeurs à la poursuite de la voie bilatérale. Jusqu'ici, l'UE s'est montrée très patiente. La réaction de Bruxelles au projet de réforme qui sera bientôt soumis à consultation donnera le ton de la poursuite du « dialogue ».*

Fiscalité de l'épargne (accords bilatéraux sur la fiscalité de l'épargne et sur la fraude fiscale, renégociation de CDI, révision de directives européennes)

- Etat du dossier : Face à la pression, le Conseil fédéral décide de s'aligner sur les standards OECD, soit l'échange d'information au cas par cas sur la base de conventions de double imposition (13.03), le G20 place la Suisse sur une « liste grise » (2.04), plusieurs voix s'élèvent en Suisse pour demander la dénonciation (ou la renégociation) de l'accord sur la fiscalité de l'épargne (Darbellay, Brunner, economiesuisse), la Commission européenne propose de renégocier l'accord bilatéral sur la fraude fiscale au nom des 27 afin d'éviter que la (re)négociation une à une des CDI ne s'éternise (22.04), MCR rejette les propositions de la Commission de renégocier l'accord sur la fraude (26.04), la Commission adopte une communication visant à encourager la bonne gouvernance dans le domaine fiscal « en améliorant la situation au sein de l'Union et en menant des actions ciblant les pays tiers » tels que la Suisse (28.04), le PLR et le PS se déclarent favorables à une négociation globale avec l'UE (27.04/9.05), la Lega et l'UDC Tessin lancent une initiative pour inscrire le secret bancaire dans la Constitution (19.05), le ministre français du Budget, Eric Woerth, estime que « si les Suisses inscrivent le secret bancaire dans leur Constitution, cela leur coûtera très cher ».
- Prochaines étapes : Un groupe composé de représentants de la finance et de l'administration (« Kerngruppe Masterplan ») se réunira à la fin mai pour définir une stratégie pour que la Suisse défende sa position de manière unie à l'interne et pro-active. Le Conseil Ecofin se prononce sur les propositions du Commissaire Kovacs sur l'assistance administrative, sur la révision de la directive « Fiscalité de l'épargne » ainsi que sur un mandat de négociation avec la Suisse (9.06), réunion des ministres des finances de l'OECD à Berlin en vue d'une réactualisation de la « liste grise » (23.06), réunion du G20 (novembre).
- *Commentaire : Pour l'UE, la reprise par la Suisse de l'article 26 du Modèle de convention fiscale de l'OCDE doit encore être confirmée par des faits et ne saurait en aucun cas représenter une solution de remplacement à la retenue d'impôt prévue par l'accord bilatéral sur la fiscalité de l'épargne. Pour Bruxelles, la seule alternative, c'est l'échange automatique d'informations. La communication du 28.04 donne une bonne idée du plan de bataille sur deux fronts que la Commission entend mener dans le domaine de la fiscalité. Il s'agit de forcer des réformes internes (notamment la révision de la directive sur l'assistance mutuelle afin d'interdire l'invocation du secret bancaire pour justifier un refus de communication d'informations fiscales et la révision de la directive sur la fiscalité de l'épargne afin de l'étendre à d'autres produits financiers) et de négocier en parallèle avec les Etats partenaires tels que la Suisse (négociation d'accords généraux ou spécifiques contenant notamment des dispositions similaires à celles qui s'appliquent au sein de l'UE en matière d'aides d'Etat, le fameux « code de conduite » de 1997). Les Suisses seraient bien avisés d'étudier ce document avec toute l'attention qu'il mérite !*

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0201:FIN:FR:PDF>

Accord MEDIA et révision de la Loi sur la radio et la télévision (LRTV)

- Historique : Lors de la négociation en vue du renouvellement de sa participation au programme MEDIA pour la période 2007-2013, la Suisse s'est engagée à appliquer la directive « Télévision sans frontières » (TSF). Cette directive consacre le principe du pays émetteur (analogue au principe du « Cassis de Dijon »). Une modification de la Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) est nécessaire, notamment en ce qui concerne la publicité.

- Etat du dossier : Le Conseil des Etats vote en faveur d'une interdiction généralisée de la publicité pour le vin et la bière sur les chaînes suisses (nationales et régionales) ainsi que pour les fenêtres de publicité suisses des chaînes étrangères (18.03). La CPE-N l'a suivi le 7.04. La CTT-N a quant à elle décidé par 15 voix contre 1 et 10 abstentions de revenir au projet initial du Conseil fédéral, à savoir l'autorisation de la publicité pour le vin et la bière sur toutes les chaînes à l'exception de la SSR (19.05)
- Prochains développements : Le Conseil national se prononcera sur la révision de la LRTV le 27.05. Selon plusieurs experts du dossier, la révision de la LRTV telle qu'adoptée par le Conseil des Etats n'est pas compatible avec l'accord bilatéral conclu avec l'UE. Si le National suit la décision des Etats, il n'est pas exclu que l'accord MEDIA ne soit pas ratifié par l'UE.
- *Commentaire : La révision de la LRTV votée par le Conseil des Etats est basée sur une fausse prémisse. La procédure de conciliation qui a été envisagée lors de la « renégociation » de l'accord ne deviendra en effet réalité que si elle est décidée par le comité mixte. Or, celui-ci ne verra le jour si l'accord bilatéral MEDIA est ratifié et entre en vigueur dans sa forme originale. Et pour que l'accord soit ratifié et entre en vigueur, la LRTV se doit d'être conforme à la directive TSF. Bref : il n'existe actuellement pas encore de procédure de conciliation. Dès lors, soit le Parlement adopte une révision de la LRTV compatible avec l'accord MEDIA (interdiction de la publicité pour le vin et la bière contenue aux frontières suisses, telle que proposée par la CPE-E), soit il approuve l'accord MEDIA sans modification de la LRTV (cela impliquerait toutefois une discrimination des diffuseurs suisses), soit il encoure le risque réel que l'accord MEDIA pour la période 2007-2013 ne soit pas ratifié par l'UE.*

Operation Atalanta et révision de l'article 69 de la loi militaire

- Historique: L'UE invite la Suisse à contribuer à l'opération Atalanta pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes (2008), le Conseil fédéral se prononce en faveur d'une participation de la Suisse pour une durée limitée à un an et exclusivement pour protéger les navires suisses ainsi que ceux de l'ONU et décide de réviser en parallèle l'article 9 de la Loi militaire (22.04.2009), le DDPS procède à des auditions sur la révision de la Loi militaire (mai).
- Prochains développements : Le Conseil fédéral doit adopter les deux messages (participation à l'opération Atalante et révision de la Loi militaire) d'ici à la fin mai. Les deux questions seront soumises au Parlement sous la forme de deux arrêtés fédéraux distincts. Le Conseil national et le Conseil des Etats se prononceront tous deux durant la session d'automne. Une éventuelle participation à l'opération Atalante n'est pas soumise à référendum. Une participation effective à Atalante interviendrait ainsi au plus tôt en novembre 2009.
- *Commentaire: Le Nomes est favorable à la fois à une participation de la Suisse à l'opération Atalante et à une révision de l'article 69 de la Loi militaire. Il l'a fait savoir en participant aux auditions du DDPS, le 13 mai dernier. Il estime cependant que la base légale actuelle est suffisante pour l'opération Atalante. De manière plus générale, le Nomes considère que la Suisse doit s'associer davantage aux efforts de sécurité internationaux dans le cadre de la politique de sécurité de l'Union européenne, dans la mesure où cela correspond à ses intérêts directs et lui permet d'améliorer son image vis-à-vis de l'UE et sur la scène internationale. Une décision en défaveur d'une participation à Atalante constituerait à l'inverse un signal négatif à l'égard de nos partenaires et serait interprété comme un manque de solidarité, ce qui n'est très certainement pas souhaitable dans le contexte actuel de nos relations avec l'UE.*

En bref

- **Schengen/Dublin** : Entrée en vigueur définitive et complète de l'accord de Schengen (29.03), vote du Parlement européen en faveur d'une refonte de la directive relative à l'accueil des demandeurs d'asile, visant notamment à une meilleure répartition des requérants entre les Etats membres (accord de Dublin, 7.05), ouverture d'une procédure de consultation sur la protection des données (13.05), adoption du message concernant l'adaptation de la législation sur les armes (13.05), Oui aux passeports biométriques (50,1%, 17.05), consultation sur la reprise de la Directive „Retour“ (05-08.2009)
- **Libre circulation des personnes** – Le Conseil fédéral a (pour l'instant) décidé de ne pas appliquer la clause de sauvegarde (20.05). En visite à Lausanne, le Commissaire Jacques Barrot avait clairement laissé entendre qu'une telle décision serait interprétée politiquement et constituerait un « signal négatif » (15.05). D'autre part, un avis de droit commandité par le Seco arriverait à la conclusion que la « règle des huit jours » pratiquée par la Suisse contrevient à l'accord sur la libre circulation, donnant ainsi raison sur le fond à l'Union européenne (cf. conclusions du Conseil de l'UE du 8.12.2008). Enfin, le Protocole II sur l'extension à la Roumanie et à la Bulgarie entrera en vigueur le 1^{er} juin (les contingents s'appliqueront jusqu'en 2013).
- **Accord de libre échange agricole et santé publique** – L'Union Suisse des Paysans (USP) « s'oppose fermement » à un accord (10.03), rejet du paquet de financement pour les paysans (09.022 - Loi sur l'agriculture) par la CER-N (21.04), l'assemblée des délégués de Bio Suisse décide de rester membre de la Communauté d'intérêts pour le secteur agro-alimentaire suisse (22.04), l'UDC exige l'arrêt immédiat des négociations (11.05), Swissporcs dit « oui, mais » (13.05), vote du Conseil national sur la Loi sur l'agriculture (26.05), nouveau round de négociation (fin mai).
- **Règle des 24 heures (accord sur le transport des marchandises)** – Paraphe (24.03) et décision du Conseil fédéral de signer l'accord (13.05), consultation des CPE et entrée en vigueur provisoire au 1.07.2009.
- **REACH** – Une motion avec 34 cosignataires a été déposée lors de la session de printemps par la conseillère nationale Tiana Angelina Moser en vue d'un accord sur les produits chimiques avec l'UE (09.3280). Les discussions exploratoires en vue d'un accord sur la participation de la Suisse à l'Agence européenne pour les produits chimiques (ECHA) se sont poursuivies (19.05). Les entreprises suisses sont en effet pénalisées à plusieurs titres en raison de la non-appartenance de la Suisse à l'UE, notamment en ce qui concerne les réexportations (cf. Agefi, 20.05). Du côté suisse, on s'attend à des négociations difficiles, à la fois pour des raisons institutionnelles et en raison de la doctrine européenne du parallélisme.
- **Demande d'adhésion** – La question du retrait de la demande d'adhésion déposée à Bruxelles en 1992 sera une énième fois soumise au Conseil national lors de la session d'été (06.303 Iv. Ct SZ). Le CE l'a rejetée en mars 2007. La CPE-N l'a également rejeté par 12 contre 9 (04.05.2007). L'initiative du canton de Schwyz sera soumise au National le 10 juin.
- **Electricité** – La négociation se poursuit. Au vu de l'évolution rapide du droit communautaire, il n'est pas exclu que de nouveaux mandats de négociation doivent être approuvés de part et d'autre.
- **Formation** – Négociations en cours sur la participation de la Suisse aux programmes « Education et formation tout au long de la vie » et « Jeunesse en action ».